



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Membres du Bureau en exercice :
35

Membres du Bureau présents :
22

Membre du Bureau représenté :
2

Membres présents sans voix
délibératives : 1

Total votants : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

AR Prefecture **DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

063-200070712-20230907-DBC20230907_09-DE
Reçu le 15/09/2023
Publié le 15/09/2023

N° DBC 20230907-09

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 Septembre 2023 à 13H

Date de la convocation : 31 Août 2023

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 07 septembre 2023 à 13 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Chantal CHASSANG, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Ghislaine DUBIEN, Jany BROUSSE, Martine MUNOZ, Claude GOUILLON-CHENOT, Chantal CHASSANG, Bernard VIGNAUD, Jean-François DELAIRE, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Olivier CHAMBON, Philippe BLANCHOZ, Patrice BION (représente Michel GONIN), Ludovic COMBE, Éric CABROLIER.

Membres du Bureau absents excusés :

Georges LOPEZ, Daniel BALISONI, Jean Eric GARRET, Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Serge FAYET, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Didier ROMEUF, Hélène BOUDON, Michel GONIN (représenté par Patrice BION).

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Philippe CAYRE à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

TARIFS DES GARDERIES 3-11 ANS EN CAS DE FERMETURE D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) 3-11 ANS

Rapporteur : Pierre ROZE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2221-22 ;

Vu la délibération n° 20200715-05 du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire et au Président ;

Vu la délibération n° 20210907-10 du Bureau Communautaire du 07 septembre 2021 approuvant les tarifs des Accueils de Loisirs Sans Hébergement 3-11 ans;

Considérant les difficultés à pourvoir les postes d'animateurs au sein des ALSH, secteur d'activité en forte tension ;

Considérant la réglementation et les taux d'encadrement en vigueur en ALSH ;

Considérant la nécessité de proposer aux familles un service de garderie en cas de fermeture d'un ALSH 3-11 ans ;

